

de naissance à l'étranger; 13,323 déclarations d'intention; 143 déclarations de rétention de la citoyenneté; 76 déclarations de reprise de la citoyenneté; et 1,646 certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du destinataire, 1951-1953

Loi de 1947	Classement	1951	1952	1953
Articles 34 (1) i)...	Certificats de preuve de statut—			
	Citoyens canadiens de naissance.....	1,771	2,630	2,078
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures.....	3,643	3,420	3,826
Articles 10 (2).....	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 ^{er} janvier 1947.....	1,647	2,208	1,339
	Épouses.....	1,317	1,495	1,806
Article 10 (2).....	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 ^{er} janvier 1947.....	841	1,941	3,113
Article 10 (1).....	Étrangers.....	9,359	6,275	8,277
Article 10 (5).....	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat.....	1,067	1,614	1,231
Article 11 (3).....	Mineurs, cas spéciaux.....	39	37	77
Article 10 (3).....	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage.....	1,006	678	668
Article 10 (4).....	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada.....	227	177	135
Article 11 (1).....	Cas douteux maintenant réglés par certificat.....	6	4	16
Article 11 (2).....	Personnes adoptées ou légitimées.....	14	27	27
	Total.....	20,937	20,506	22,593

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1953.—Les statistiques détaillées sur les caractéristiques des étrangers* (sujets non britanniques) admis à la citoyenneté ont été établies pour la première fois en 1952. Elles touchent l'âge, l'état matrimonial, la profession, l'année d'immigration, le domicile de même que la nationalité antérieure de ces personnes. Les caractéristiques des sujets britanniques auxquels des certificats de citoyenneté ont été accordés ont aussi été relevées et certaines d'entre elles sont données séparément, pour l'année 1953, aux tableaux 3 à 7.

Sur tous les sujets non britanniques admis à la citoyenneté en 1953, 47·3 p. 100 avaient immigré au Canada après la fin de la seconde guerre mondiale et 40 p. 100 avant 1931. Voici leur répartition selon les régions où ils se sont établis: provinces de l'Atlantique, 1·9 p. 100; Québec, 16·9 p. 100; Ontario, 44·6 p. 100; provinces des Prairies, 20·3 p. 100; Colombie-Britannique, 16·2 p. 100. Un peu plus de 82 p. 100 de ces nouveaux Canadiens avaient leur domicile dans des centres urbains, en comparaison de 62 p. 100 de la population globale du pays lors du recensement de 1951.

Plus de 60 p. 100 des sujets non britanniques naturalisés en 1953 étaient des hommes. Les personnes de moins de 20 ans représentaient 7 p. 100 du total, tandis que 48 p. 100 étaient âgés de 20 à 44 ans, 37 p. 100 avaient de 45 à 65 ans et 8 p. 100, plus de 65 ans. Près du quart de ces personnes sont d'origine polonaise et environ les deux tiers étaient des hommes, pour la plupart arrivés au Canada récemment. Le groupe suivant, par ordre d'importance, est composé de Chinois, dont la plupart habitent le Canada depuis nombre d'années.

Environ 19 p. 100 des hommes étaient employés dans les fabrications, 12 p. 100 dans les services et 11 p. 100 dans l'agriculture, tandis que 10 p. 100 étaient propriétaires ou gérants d'établissements. Environ 73 p. 100 des femmes étaient des maîtresses de maison.

* Y compris tous les étrangers qui ont obtenu un certificat en 1952. Outre ceux qui ressortissent à l'article 10 (1) de la loi sur la citoyenneté canadienne de 1947 (tableau 2), ils comprennent tous ceux des catégories relevant des articles 10 (3) et 10 (4) et un certain nombre de ceux qui relèvent des articles 10 (5), 11 (2) et 11 (3).